



## MISE EN GARDE, EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ ET ACCEPTATION DES RISQUES

### 1. Il va de soi que la pratique de quel que sport que ce soit comporte certains risques et le sport-jeu paintball n'est pas différent.

- a) Je reconnais et comprends que ce sport-jeu peut devenir très exigeant physiquement et de ce fait, l'effort important consenti aux activités, les chutes possibles sur les terrains accidentés au profit des activités, le bris imprévisible des équipements utilisés ou toute autre éventualité, quelle qu'elle soit, pourraient entraîner des malaises et/ou des blessures chez certains participants vulnérables. À titre d'exemples d'obstacles et de façon non limitative : les bâtiments, autos, fossés, ruisseaux, souches, branches dans les arbres ou par le fonctionnement défectueux soudain d'un équipement utilisé, ou tout autre obstacle naturel ou constitué.
- b) Je reconnais et comprends que ce sport-jeu peut entraîner des blessures graves et permanentes, allant même jusqu'au décès, en raison de l'effort physique nécessaire à la pratique du sport-jeu paintball. par la présente, je certifie que je suis en bonne condition physique et que je suis conscient de l'effort physique exigé par ce sport-jeu.

### ENGAGEMENT EXHAUSTIF DU PARTICIPANT

#### 2. Je m'engage à respecter en tout temps les règles du jeu, notamment :

- a) Tout participant dûment inscrit doit être âgé d'au moins 18 ans ou être dûment autorisé par un parent ou tuteur en remplissant le formulaire à cet effet, être en bonne santé et sans aucune restriction à l'effort physique ou autres.
- b) Tout participant doit porter, en tout temps, le masque de sécurité fourni par les promoteurs et ce, tant et aussi longtemps qu'il se trouve sur le terrain de jeu ou dans les zones cibles et même si la partie est terminée. Advenant que son masque présente une difficulté à bien voir à cause de la buée ou saleté, tout participant doit demander à son voisin d'être dirigé dans une zone protégée, sans toutefois déplacer ou retirer son masque avant d'être à l'intérieur de cette zone protégée. Tout retrait, déplacement ou modification d'origine de la confection (du) de son masque, place sa vue et certaines parties du visage en grand danger d'être atteint par un marqueur déchargé pouvant ainsi causer des blessures graves et permanentes. En cas de doute quant à une zone de sécurité, le masque doit être gardé.
- c) Tout participant doit s'abstenir de se mettre en contact physique ou de se battre avec qui que ce soit. Il doit également demeurer dans les lignes de démarcation sur le terrain de jeu et ne jamais suivre quelqu'un dans les endroits particulièrement difficiles ou dangereux, notamment mais non limitativement sur les arbres, sur les toits ou sur les décors se trouvant sur le site.
- d) Tout participant doit, en tout temps, garder son marqueur dans une position sécuritaire (en direction du sol) en ce sens qu'il ne peut être déchargé, dans la zone de sécurité et dans les zones cibles lorsqu'il ne participe pas, de même que sur le terrain de jeu, avant et après les jeux. Ainsi, le participant ne déchargera son marqueur sur d'autres participants que durant le jeu et ne brandira pas son marqueur dans les zones de sécurité et dans les zones cibles. Le bouchon doit être en permanence sur le canon dans les zones de sécurité.

### SÉCURITÉ

#### 3. Je m'engage à respecter en tout temps les règles de sécurité, notamment :

- a) Tout participant doit, pour des raisons de sécurité, utiliser seulement l'équipement et autres fournitures distribuées par les promoteurs pendant qu'il joue au sport-jeu paintball. De plus, il doit obtenir l'autorisation

des promoteurs s'il veut utiliser d'autres équipements et/ou fournitures et leur avoir fait la preuve que le masque et le marqueur qu'il veut utiliser sont tout aussi sécuritaires ou plus que ceux que les promoteurs offrent à l'intérieur du forfait retenu.

- b) Tout participant et/ou ses représentants doit, en cas de doute, obtenir des promoteurs des précisions quant à l'interprétation de tous règlements, mesures de sécurité et/ou instructions concernant la sécurité dans l'exécution d'un jeu qu'il veut réaliser.
- c) Tout participant doit s'engager à assurer la sécurité des participants en faisant en sorte que son marqueur personnel (si utilisé à Paintball Mirabel) ne dépasse pas une vitesse de 280 pieds par seconde. Conséquemment, il devra faire vérifier la vitesse de son marqueur personnel avant le jeu et ne changera pas son pistolet marqueur d'aucune façon qui porterait sa vitesse à plus de 280 pieds par seconde. À défaut de faire ce qui précède, toutes blessures causées à d'autres joueurs par son équipement personnel ou par sa négligence seront de son entière responsabilité.
- d) Tout participant a l'obligation de retourner l'équipement ou d'en rembourser sa valeur complète à la fin de son activité du sport-jeu paintball à Paintball Mirabel.
- e) Tout participant doit immédiatement arrêter sa participation si un changement à son état de santé ou sa condition survient.

### RESTRICTION DE PARTICIPATION

**4. Les promoteurs de Paintball Mirabel se réservent le droit de refuser, en tout temps, la participation de quiconque pour des raisons qu'ils devront justifier. Renonciation de toute responsabilité à l'endroit des promoteurs de paintball Mirabel par la présente, je, soussigné, accepte en mon nom, au nom de mes héritiers, successeurs, ayants droit, assureurs, représentants, parents proches, ainsi que toutes autres personnes liées à moi (ou à l'enfant participant dans le cas d'un mineur) que la participation aux activités de paintball constitue:**

- a) L'acceptation sans aucune réserve de tous les risques inhérents liés à ma participation aux activités chez Paintball Mirabel, même si lesdits risques découlent de la négligence, ce qui pourrait inclure notamment et ce, d'une manière non limitative, des complications ou des aggravations causées par des lésions, l'invalidité, le décès, les préjudices personnels ou les dommages matériels, occasionnés ou non, lors des opérations ou des procédures de secours négligentes de la part du personnel, bénévoles ou propriétaires de Paintball Mirabel.
- b) Une décharge de responsabilité complète et finale envers les promoteurs de Paintball Mirabel, notamment les propriétaires des lieux, les employés, les bénévoles, ainsi que les autres participants pouvant se trouver sur le terrain de Paintball Mirabel en même temps que moi.
- c) La renonciation à tenter des poursuites en ce qui concerne les sinistres, lésions, coûts ou dommages, quelles que soient leur nature et leur cause, et peu importe qu'ils soient causés directement ou indirectement par ma participation aux activités de Paintball Mirabel.
- d) L'engagement de dégager de toutes responsabilités les propriétaires, employés, bénévoles ou organisateurs, en ce qui concerne les frais judiciaires, les frais juridiques (avocats ou conseiller juridique), la responsabilité, les dommages-intérêts, les dédommagements ou les coûts, sous quelques formes que ce soient, dont ils peuvent faire l'objet par suite d'une réclamation présentée contre eux, collectivement ou individuellement, que cette dernière repose sur leur négligence grave ou qu'elle découle pour d'autres raisons de ma participation.

### JE, SOUSSIGNÉ, AFFIRME AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE TOUTS LES ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS AU SPORT-JEU PAINTBALL.

- \* Le port du masque est obligatoire sur les terrains de jeu et zones cibles.
- \* En tant que membre, il vous est strictement interdit de partager ou de vendre des balles à des non-membres sous peine de réiliation immédiate de votre carte de membre ainsi que tous ses privilèges.

- \* Seulement les balles / fumigènes / grenades de Paintball Mirabel sont acceptées et autorisées sur les terrains sous peine d'expulsion.
- \* En signant le formulaire d'inscription, vous autorisez Paintball Mirabel à utiliser les photos ou les séances vidéos prises lors de la journée de paintball.

En foi de quoi, j'ai signé à Mirabel, ce JOUR / MOIS / ANNÉE Signature du participant : \_\_\_\_\_

**Note : le masculin exprime aussi le féminin.**